



LE CANARD DÉCHAÎNÉ

libre ensemble



SOMMAIRE

P1 : Pas de signature du Canard

P2 : Pas de signature du Canard

Conception
Didier BRETON



Directrice de publication
Dominique TABARIÉ

Ont Participé
à ce numéro

L'ÉQUIPE UNSA

Contacts :

Didier BRETON
06-60-93-44-9

Richard CASELLI
06-86-41-82-52

Patrice VILA
06-98-07-31-01

PAS DE SIGNATURE DU CANARD

Après de longs mois de négociations, échanges, et revendications, les projets d'Accord sont arrivés à signature pour le 2 décembre.

Après avoir consulté l'ensemble des élus, mandatés et adhérents, l'UNSA Generali n'a pas signé les accords pour ce qui concerne le RSG.

Certains diront que dire NON et ne pas signer, c'est FACILE !!!

Le Canard répond que dire NON après avoir tenté jusqu'au dernier moment de se faire entendre, et ne pas l'avoir été sur un point bloquant et archaïque : **C'est COURAGEUX**

D'autant plus lorsqu'on souhaite accompagner vers la Réussite la transformation de notre Entreprise et de notre Réseau !!!

Ce n'est pas le OUI à tous prix !!

En effet, qu'apporte au Réseau cet accord sur l'Organisation du travail ?

- Le cadrage des horaires demandé par l'UNSA et des sollicitations lors de plages de respect ? C'est trop vague pour nous satisfaire en effet le « tôt le matin » et le « tard le soir » dans notre monde « moderne » varient de l'un à l'autre.

La direction ne se mouille pas et laisse la porte ouverte aux dérives des horaires de sollicitations qu'elles viennent de managers ou bien de collaborateurs !!!!

- Les 150€ d'équipement tous les 8 ans (demandés par l'UNSA) se trouvent dans tous les accords DSO LFAC et RSG même pour ceux qui ne les demandaient pas

La direction ne donne rien de plus aux collaborateurs du Réseau qui travaillent de plus en plus à domicile suite aux suppressions des bureaux satellites, partagés ou sans wifi avec des règles drastiques d'accès !!! Où faire ma VAD ?

- Retour en arrière sur la pose des RTT fixés par la **Direction alors que l'UNSA avait obtenu en NAO depuis deux ans que la Direction n'impose que 3 mois pour la pause des RTT.**

- LE FORFAIT JOURS à 213 jours de travail pour les Inspecteurs et 215 jours pour les Conseillers commerciaux qui nous octroie à minima un jour de RTT supplémentaire par an ? Il provient de la nouvelle Convention Collective des non-cadres commerciaux !!!

La direction ne fait qu'appliquer....

Quand on sait que c'est la population dans Generali (hors Direction) qui effectue le plus grand nombre de jours de travail, le fait de balayer sans sourciller la revendication majeure de modernisme demandée par l'UNSA de pouvoir poser une partie de nos congés d'été en dehors du mois d'août, prouve le peu de considération de notre direction alors que tous nos autres collègues de l'entreprise et leurs familles peuvent le faire !!!!

Vous comprenez maintenant pourquoi la majorité des adhérents UNSA qui se sont manifestés et que le Canard remercie vivement refuse majoritairement que l'UNSA signe cet accord même si le passage en forfait jours plaisait au plus grand nombre.

Constat :

Il n'y a pas eu de négociation spécifique au Réseau car les directions commerciale et de la distribution n'ont rien apporté à la table à part une page blanche !!!!



LE CANARD DÉCHAÎNÉ

libre ensemble



Didier BRETON

Patrice VILA

Joël CUNY

Christophe LEGRAND

Solange GAUTHIER-JANIN

Benjamin LEYSHON

Dominique TABARIÉ

Maryse COLLOT

Richard CASELLI

Franck BELLANGER

Martine DÉCUPÈRE

Pierre TRICAUD

Grégory MARIE

Céline DEL RIO

Jean-René FIVEL

Gilles BROSSARD

Julien MADELLA

Samuel CASULA

Fabien CHARLET

Nicolas FELON

Julien MARTIN



PAS DE SIGNATURE DU CANARD

Accord sur le CET :

Le nombre de jours transférables au CET est fortement diminué pour passer de 10 à 5 .

Il y a également possibilité d'en mettre sur le PERCOL à raison de 10/an avec abondement de 20%,. **Les adhérents UNSA** refusent cette option, en partie parce que la jeunesse du Réseau ne se projette pas aussi loin. Nos collègues veulent travailler, **mais ils veulent également pouvoir prendre des congés pour profiter de leur famille dans les années à venir ou lorsque celle-ci en aura besoin pour de l'imprévu (comme une assurance donc !!)**, ce n'est pas en diminuant leur épargne possible qu'ils le réaliseront !!

Conséquences :

Ces accords ont été majoritairement signés, donc ils s'appliqueront au 1^{er} Janvier 2022.

Vous aurez la possibilité d'épargner **pour la dernière fois 10 jours au titre de l'année 2021 jusqu'au 31 mai 2022** sur les modalités actuellement en vigueur sur le CET qui sera ensuite fermé mais utilisable, monétisable ou transférable sur PERCOL avec abondement.

Pour ceux qui le souhaitent, vous avez jusqu'au 3 Janvier 2022 pour retourner signé votre avenant à la RH.

Ces accords de modernisation selon la Direction ne correspondent donc pas à la vision de modernisme des adhérents UNSA Generali RSG, de plus, ils enlèvent des avantages auxquels notre population est attachée....

Par contre notre non-signature n'empêche pas les collaborateurs de bénéficier des jours de RTT supplémentaires un des points positifs grâce à la convention collective.

Rejoignez-nous si vous vous retrouvez dans cette analyse et prises de position !

Flashez-moi!!



<https://facebook.com/UNSA-Réseau-Salarié-Generali-111890847617309>